

# La rémunération de votre assistant maternel agréé

Accueil régulier

sur 46 semaines ou moins :

Exemple

Marie et Pierre Martinet font garder leur fils Paul âgé de 2 ans par Josette Pasquier, assistante maternelle agréée.

(...)

Josette garde Paul du lundi au vendredi, sauf le mercredi, de 8h30 à 18h30, soit 40h par semaine et 37 semaines dans l'année.

Tel que prévu au contrat de travail, le salaire horaire net est de 3 €, 3,20 € pour les heures complémentaires et 3,50 € pour les heures majorées.

## Comment calculer le salaire mensualisé de Josette ?

= (Nombre d'heures de travail par semaine x Nombre de semaines programmées) ÷ 12 mois  
= Nombre d'heures de travail par mois x Salaire horaire net  
= (40 h x 37 semaines) ÷ 12 = 123,33 x 3 € = **370 €**

## Comment calculer le nombre d'heures normales mensualisées ?

= (Nb d'heures d'accueil dans la semaine x Nb de semaines de garde programmées) ÷ 12  
= (40 h x 37 semaines) ÷ 12 = 123,33 arrondis à **123 h** <sup>(1)</sup>

## Comment calculer le nombre de jours d'activité mensualisés ?

= (Nb de jours d'accueil dans la semaine x Nb de semaines de garde programmées) ÷ 12  
= (4 jours x 37 semaines) ÷ 12 = 12,33 arrondis à **13 jours** <sup>(2)</sup>

(...)

Exceptionnellement, le mois suivant, Josette garde Paul 50h au lieu de 40h prévues initialement au contrat de travail pendant la 2<sup>e</sup> semaine.

## Quelle est la nature des heures effectuées pendant la semaine de 50 h ?

- Les heures effectuées, prévues au contrat de travail, sont des heures normales : 40 h.
- Les heures effectuées entre 40 h et 45 h par semaine sont des heures complémentaires : 5 h.  
**Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,20 € net de l'heure.**
- Les heures effectuées au-delà de 45 h par semaine sont des heures majorées : 5 h.  
**Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,50€ net de l'heure.**

## Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

= (Salaire mensualisé + Rémunération des heures complémentaires + Rémunération des heures majorées)  
= 370 + (5h x 3,20 €) + (5h x 3,50 €) = **403,50 €** <sup>(3)</sup>

## Comment remplir la déclaration Pajemploi ce mois-ci ?

Case « **Nombre d'heures complémentaires et majorées** » :

- Distinguer les deux et inscrire **5h complémentaires** et **5h majorées**
- Salaire horaire net d'une heure normale : **3 €**

Case « **Nombre de jours d'activité** » : **13 jours**

Case « **Salaire net total** » : **403,50€** <sup>(3)</sup>

(...)

Le mois suivant, Josette est absente pour motif familial pendant 2 semaines (absences non rémunérées).

Elle ne garde pas Paul pendant 8 jours soit 80 heures au total (8 j x 10 h). Josette aurait dû, réellement, garder Paul 16 jours ce mois ci, soit 160 heures (16 j x 10 h), or, elle ne la garde que 8 jours.

## Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

= Salaire mensualisé - [(Salaire mensualisé x Nombre de jours non travaillés dans le mois donnant lieu à déduction de salaire) ÷ Nombre de jours qui auraient été réellement travaillés dans le mois considéré si le salarié n'avait pas été absent]  
= 370 - [(370 x 8) ÷ 16] = **185€** <sup>(3)</sup>

## Comment remplir la déclaration Pajemploi ce mois-ci ?

Case « **Nombre d'heures normales** » : Salaire mensuel ÷ Taux horaire = 185 ÷ 3  
= 61,66 arrondis à **62 h** <sup>(1)</sup>

Case « **Nombre de jours d'activité** » : **8 jours réellement travaillés**

Case « **Salaire net total** » : **185 €**

(1) Le nombre d'heures à déclarer doit suivre la règle des arrondis suivante :

- si la décimale est inférieure à 0,5, vous arrondissez à l'entier inférieur

- si la décimale est supérieure ou égale à 0,5, vous arrondissez à l'entier supérieur

(2) Le nombre de jours d'activité à déclarer doit être arrondi à l'entier supérieur.

(3) Il convient d'ajouter le montant dû au titre du paiement des congés payés s'il y a lieu (reportez vous à l'option choisie au contrat de travail pour connaître les modalités de paiement des congés payés).